

**DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 21.083**

L'an deux mille vingt et un, le 17 juin, à 17 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 11 juin 2021

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 11 juin 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Gérard FILOCHE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Didier SIMONNET  
Mme Éliane CIRAUD-LANOUE représentée par M. Philippe CAU  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Didier SIMONNET  
M. Julien DURESSAY représenté par Mme Nadine DAVID  
Mme Océane FERNANDES représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE représentée par M. Gérard FILOCHE  
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Patrick MARENGO  
Mme Dominique PARSIGNEAU représentée par M. Thierry ROGISTER  
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Philippe CUSSAC

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 21  
Nombre de votants : 32  
Nombre d'absent excusé : 1

M. Gilbert THULEAU a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : AUTORISATION D'ÉTALEMENT DES INDEMNITÉS DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ CAPITALISÉES SUITE AU REFINANCEMENT DE TROIS PRÊTS

**RAPPORTEUR** : M. CAU

**VOTE** : UNANIMITÉ

Par décision N°20-529 en date du 18 décembre 2020, la Ville de ROYAN a refinancé trois prêts auprès de la Caisse Française de Financement Local, pour un montant total de 12 783 714,53 €.

Ce montant tient compte d'une I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipée) capitalisée de 2 090 000 €. Pour information, l'indemnité compensatrice dérogatoire prise en compte dans les conditions financières du contrat de prêt de refinancement est de 200 000 €.

Afin de limiter l'impact budgétaire des I.R.A. (Indemnité de Remboursement Anticipée) sur la section de fonctionnement, l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité, par décision de l'assemblée délibérante, d'étaler cette charge sur plusieurs exercices comptables.

L'étalement de ces I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) doit être réalisé sur la durée résiduelle de l'emprunt refinancé, soit 11 ans.

L'objectif est de transférer, par opération d'ordre budgétaire, le montant de l'I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) en section d'investissement, puis à amortir, chaque année, une part de la charge, soit 190.000 €.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des finances,
- Après en avoir délibéré,

#### DÉCIDE

- d'étaler le remboursement des I.R.A. (Indemnités de Remboursement Anticipé) suite au refinancement avec la Caisse Française de Financement Local de trois prêts (Décision N°20.529),
- que la durée d'amortissement se fera sur 11 ans, soit un montant annuel de 190.000 € (opérations d'ordre semi-budgétaire – compte 4817 en investissement et 6862 en fonctionnement).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 juin 2021

Certifié conforme  
Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
Hubert THOMAS

